

Consignes MEM2 :

*L'oral en lui-même dure 10 minutes : **5 minutes de synthèses** et **5 minutes** où il faudra répondre à une ou plusieurs **questions ouvertes** (le but sera de développer au maximum ses réponses et d'approfondir son argumentation).*

*Vous avez **15 minutes pour vous préparer**, durant cette préparation vous devez :*

- *Faire une synthèse globale du texte (Titre, Source, De quoi ça parle, ...)*
- *Extraire 5 mots clefs du texte (Mots qui pour vous sont les plus importants du texte)*
- *Justifier ces mots clefs (Pourquoi avoir choisi ces mots, quels sont leur importance dans le texte ?)*

S'il vous reste du temps, identifiez les problématiques du texte, trouvez des solutions à ces problématiques, écrivez ce que vous pensez du texte, ...

∅ Cela pourra toujours être utile pour répondre par la suite aux questions du jury et vous permettra d'approfondir votre analyse de texte !

SUJET:Cigarette électronique : pourquoi les jeunes sont-ils si attirés?

Publié le 07.05.2020 Par [Raphaëlle de Tappie](#) sur PourquoiDocteur

Dans le monde entier, la cigarette électronique est extrêmement populaire auprès des adolescents. Inquiets que des jeunes qui n'avaient jamais fumé de cigarettes traditionnelles avant ne développent une dépendance à la nicotine à cause du vapotage, des chercheurs ont essayé de comprendre les facteurs influençant cette tendance. D'après l'étude parue le 5 mai dans la revue Public Health Nursing, cet engouement serait surtout dû à la possibilité de mélanger les goûts et les arômes. Ici, des chercheurs ont suivi 1 556 adolescents en Corée du Sud. Parmi eux, 55,1 % ont déclaré avoir utilisé des e-cigarettes pendant 6 à 30 jours au cours du mois écoulé et 44,9 % avoir vapoté pendant 1 à 5 jours. Les scientifiques ont remarqué que les ados fument la cigarette électronique car ils pensent qu'elle est moins nocive que la traditionnelle. Elles sont également plus faciles à acheter et les attirent grâce à leurs saveurs différentes. En outre, les utilisateurs fréquents ont tendance à avoir plus d'argent de poche et à être exposé au tabagisme passif à la maison. Pour les chercheurs, les ados qui continuent à fumer régulièrement la cigarette électronique sont donc influencés par des facteurs interpersonnels et environnementaux. "En raison des caractéristiques des e-cigarettes, telles que la facilité d'achat et l'ajout de goût et d'arômes, le risque de poursuite de l'usage chez les adolescents est particulièrement élevé, explique l'auteur correspondant Hyunmi Son, professeur associé à l'université nationale de Pusan (Corée du Sud). La réglementation des e-cigarettes peut empêcher la poursuite de l'usage chez les adolescents", conclut-il. Le vapotage est d'autant plus risqué pour les jeunes dont le cerveau se développe encore.

Depuis son apparition sur le marché, la cigarette électronique ne cesse d'alimenter les polémiques. Certaines études disent qu'elle augmenterait les maladies chroniques et aurait des effets néfastes sur la santé cardiovasculaire, tandis que d'autres la recommandent pour les fumeurs essayant d'arrêter le tabac. Après de nombreuses années de flou, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a finalement rendu en janvier 2020 un rapport sur la cigarette électronique, assurant que celle-ci était bel et bien dangereuse pour la santé. D'après l'OMS, les e-cigarettes augmentent le risque de maladie cardiaque et de troubles pulmonaires. Selon ses conclusions, elles sont encore plus risquées pour les adolescents car le cerveau termine son développement autour de 25 ans. Pire encore, le vapotage passif exposerait ceux qui le subissent à la nicotine et à d'autres produits chimiques dangereux. Quant à l'éventuelle utilité de l'e-cigarette pour se déshabituer peu à peu de la cigarette traditionnelle et finalement arrêter de fumer, l'Organisation estime qu'il n'y a pas de preuve suffisante de l'efficacité du vapotage dans le sevrage tabagique. Ses chercheurs recommandent donc aux fumeurs de plutôt se tourner vers des produits de substitution comme les patchs ou les gommes.

En France, les cigarettes électroniques sont officiellement interdites aux mineurs. La loi Hamon publiée au Journal officiel en mars 2014 rend illégale la vente de "produits du tabac (...), des cigarettes électroniques ou toute autre forme d'inhalateur électromécanique ou électronique simulant l'acte de fumer ; des liquides, contenant ou non de la nicotine, ayant pour objet d'être consommés avec une cigarette électronique ou avec toute autre forme d'inhalateur électromécanique ou électronique simulant l'acte de fumer" aux moins de 18 ans.(...)

